

Déclaration du CCBE sur la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for

27/02/2014

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 32 pays membres et 12 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens. Le CCBE répond régulièrement au nom de ses membres aux consultations sur les politiques qui concernent les citoyens et les avocats européens.

Le CCBE répond dans la présente déclaration aux mesures entreprises actuellement pour ratifier la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for¹, qui a été conclue le 30 juin 2005.

Le CCBE a dès le début salué la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for² et reconnaît toujours la nécessité, dans les transactions transnationales, d'accords d'élection de for exécutoires ainsi que des décisions judiciaires qui en découlent. Le CCBE est convaincu que la présente Convention favorisera le commerce international et améliorera, grâce à ses règles uniformes, la coopération judiciaire et, au-delà, l'exécution des décisions étrangères.

Le CCBE estime que la Convention de La Haye servira aux parties aux contrats commerciaux internationaux et favorisera le commerce transnational.

Le CCBE considère que l'article 19 relatif à la possibilité qu'ont les États de refuser d'accepter des accords exclusifs d'élection de for peut nuire à l'efficacité de la Convention à promouvoir le commerce international. Le CCBE appelle donc l'Union européenne à faire pression pour que la Convention de La Haye soit ratifiée internationalement sans les réserves de l'article 19.

Pour les mêmes motifs, la restriction que comporte l'article 20 concernant les déclarations limitant la reconnaissance et l'exécution pourrait également s'avérer problématique. Il n'est toutefois pas urgent de procéder à cette modification ou révision étant donné que le nombre de cas concernés par l'article 20 sera vraisemblablement restreint.

Dès lors, le CCBE encourage vivement l'Union européenne à ratifier la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for.

¹ Voir http://www.hcch.net/index_fr.php?act=conventions.text&cid=98.

² Voir [CCBE response on the Convention on Choice of Courts Agreements](#) (avril 2004).